

# **SÉANCE ordinaire**

## **LE 15 AOÛT 2011**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 15 août 2011, à 19h30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS :** Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Louise David, messieurs les conseillers Robert Smith, Denis Michaud, Denis Pelchat et Gilles Lambert.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général.

**EST ABSENT :** Monsieur Noël Huard, conseiller.

---

---

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM**

#### **110815.233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Lambert et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

#### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES– AFFAIRES NOUVELLES
- 3.1 Ministre responsable des Aînés - MADA
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Approbation des comptes à payer
  - 4.2 Adoption du règlement V-141-2011 concernant la modification de certains tarifs de compensation
  - 4.3 Ouverture d'une marge de crédit – Autorisation de signature  
Plan de signalisation
  - 4.4 Suppression du caractère de rue sur partie du lot 928, cadastre officiel du canton de Newport
  - 4.5 Ville de Chandler – Vente de terrain à Mary Karen Hunt
  - 4.6 Ville de Chandler – Servitude de passage à Bernard Huard
  - 4.7 Lumière de rue – Rue Tremblay/Secteur Pabos
  - 4.8 Route Leblanc/Secteur Pabos – Demande d'aide financière
  - 4.9 Dossier Alfred-René Boudreau – Mandat au directeur de l'urbanisme et de l'environnement
  - 4.10 Pont Rouge – Recommandation de paiement no 8
  - 4.11 Dessau Inc. – Rénovation de la salle de spectacle  
Approbation de facture
  - 4.12 Cubex Limited – Équipement de tracteur articulé  
Approbation de facture
  - 4.13 Louise Vigneault – Parc linéaire  
Approbation de facture
  - 4.14 Honoraires professionnels XYZ Technologie Culturelle Inc.  
Salle de spectacle – Approbation de facture
  - 4.15 Honoraires professionnels Julien, Bélanger, Carrière, architectes  
Rénovation aréna de Newport – Approbation de facture
  - 4.16 Fonds de diversification économique – Parc linéaire

5. RAPPORT DES DIFFÉRENTS SERVICES
6. PROPOS DU MAIRE
7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.234 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CORRESPONDANCE – DEMANDES– AFFAIRES NOUVELLES**

**110815.235 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juillet 2011 représentant pour le journal des achats, un montant de 253 307.01 \$, pour le journal des achats en lot, un montant de 58 014.84 \$ et le journal des achats en lot en date du 11 août 2011 représentant un montant de 54 735.16 \$. Il est également résolu d'approuver la facture de Pavages Beau Bassin pour les travaux d'asphaltage, au montant de 46 867.01 \$, toutes taxes incluses, et d'approuver la facture de Centre Horticole Pabok pour l'aménagement paysager du Grand Chandler au montant 15 268.20 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.236 ADOPTION DU RÈGLEMENT V-141-2011 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT V-135-2010 CONCERNANT LE FINANCEMENT DU BUDGET 2011**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro V-135-2010 décrète l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 6 de ce règlement afin de diminuer, pour le district de Chandler, les tarifs de compensation exigés pour les établissements commerciaux établis dans les constructions utilisées principalement pour fin d'habitation ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 13 juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Lambert et unanimement résolu de modifier le règlement numéro V-135-2010 de la façon suivante :

### **ARTICLE 1**

L'article 6 du règlement V-135-2010 est modifié comme suit :

Pour le district de Chandler, à l'item 13), les tarifs de compensation exigés pour les services aqueduc, égout & assainissement sont modifiés comme suit :

Pour tout établissement commercial qui est établi dans une construction utilisée principalement pour fin d'habitation, le tarif de compensation exigé pour le service aqueduc est de 40.00 \$;

Pour tout établissement commercial qui est établi dans une construction utilisée principalement pour fin d'habitation, le tarif de compensation exigé pour le service égout & assainissement est de 77.00 \$;

### **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **110815.237 OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT – AUTORISATION DE SIGNATURE – PLAN DE SIGNALISATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à ouvrir une marge de crédit dans le cadre du plan de signalisation. Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **110815.238 SUPPRESSION DU CARACTÈRE DE RUE SUR PARTIE DU LOT 928, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE NEWPORT**

ATTENDU que le ministre des Transports du Québec a abandonné la gestion et l'entretien de l'ancienne route numéro 6 en front des lots 671 à 689, cadastre officiel du canton de Newport, sur une longueur de 650 pieds ou 198,12 mètres, aux termes d'un avis paru dans le journal la Gazette Officielle du Québec le 11 décembre 1976.

ATTENDU que la Ville de Chandler a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du programme du Québec, tel que mentionné à l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ATTENDU qu'entre autre une superficie de 150,9 mètres carrés de l'ancienne route numéro 6 se trouve située en dehors de l'assiette actuelle de la rue privée des Beaux-Sables.

ATTENDU que cette section de l'ancienne route numéro 6 ou route des Beaux-Sables a fait l'objet d'un plan de subdivision et est connue comme étant une partie du lot 928 du cadastre officiel du canton de Newport.

ATTENDU qu'il y a lieu de supprimer le caractère de rue pour cette parcelle de terrain laquelle est située en dehors de l'assiette actuelle de la rue privée des Beaux-Sables.

ATTENDU que cette fermeture partielle est en front sur la propriété de madame Mary Karen Hunt et que cette fermeture ne cause aucune enclave à un tiers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu de supprimer le caractère de rue sur la partie du lot 928, cadastre officiel du canton de Newport, circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie de 150,9 mètres carrés, telle que montrée sur un plan accompagnant un certificat de localisation préparé par Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre le 10 novembre 2010, sous le numéro 1460 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.239 VILLE DE CHANDLER – VENTE DE TERRAIN À MARY KAREN HUNT**

ATTENDU que la Ville a passé une résolution le sept mars deux mille onze (07-03-2011) sous le numéro 110307.072, autorisant la vente d'une partie du lot 728, du cadastre officiel du canton de Newport, correspondant à une partie de l'ancienne route 6 ou route des Beaux-Sables, d'une superficie de 150,9 mètres carrés.

ATTENDU qu'il s'agissait plutôt d'une partie du lot 928 au lieu d'une partie du lot 728 dudit cadastre, possédant la même superficie, telle qu'apparaissant sur un plan accompagnant un certificat de localisation préparé par Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre le 10 novembre 2010, sous le numéro 1460 de ses minutes.

ATTENDU que la succession Adéllange Lévesque a vendu ses droits dans cette parcelle de terrain à Mary Karen Hunt, aux termes d'une vente passée le 07 mars 2011 et publiée au registre sous le numéro 17 953 805.

ATTENDU qu'il y a plutôt lieu d'effectuer cette vente à Mary Karen Hunt.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu :

1. Que la Ville vende à Mary Karen Hunt une partie du lot 928, cadastre officiel du canton de Newport, circonscription foncière

de Gaspé, d'une superficie de 150,9 mètres carrés, correspondant à la partie abandonnée de l'ancienne route 6 ou route des Beaux-Sables, secteur de Newport, Ville de Chandler (Québec), GOC 2A0, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreuse, moyennant une considération de CENT dollars (100.00 \$) plus taxes, payable comptant à la signature du contrat de vente.

2. Que la Ville ne soit tenue à aucun frais reliés à cette transaction.
3. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville, ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.240 VILLE DE CHANDLER – SERVITUDE DE PASSAGE À BERNARD HUARD**

ATTENDU qu'une résolution a été adoptée le 09 mai 2011, sous le numéro 110509.138, autorisant la vente à Bernard HUARD d'une partie du lot 94A-21, rang 1, cadastre officiel de la Municipalité de Pabos, d'une superficie de 2731,8 mètres carrés;

ATTENDU que la Ville demeure propriétaire d'une partie résiduelle du lot 94A-21, des susdits rang et cadastre, sur laquelle se trouvent érigées les installations de l'ancienne station de pompage;

ATTENDU que le chemin menant à l'ancienne station de pompage passe sur cette partie du lot 94A-21 de même que sur une autre partie du même lot appartenant déjà à Bernard HUARD.

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir une servitude de passage réelle et perpétuelle aux fins de régulariser la situation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu :

- Que la Ville obtienne un droit de passage réel et perpétuel par tout mode de locomotion, dont l'assiette sera d'une superficie de 990,7 mètres carrés sur une partie du lot 94A-21, dudit cadastre, appartenant déjà à Bernard HUARD et sur la partie du même lot devant être acquise par Bernard HUARD de la Ville, le tout tel que montré sur le plan accompagnant une description technique préparée par Jean-Louis LEBLANC, arpenteur-géomètre, le 28 octobre 2010, minute 1449.
- Que cette servitude soit obtenue sans frais pour la Ville.
- Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente à Bernard HUARD comportant la clause de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.241 LUMIÈRES DE RUES – MANDAT AU DIRECTEUR DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'autoriser monsieur Philippe Berger, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à entreprendre toutes les démarches requises et nécessaires visant l'installation de lumières de rues aux endroits suivants, soit :

- Rue Tremblay, secteur Pabos (1 lumière)
- Avenue Père-Haquin, secteur Chandler (2 lumières)
- Route de l'usine (à côté de Jean-Guy Montmagny) et 563, route 132 (boîtes postales), secteur Newport (2 lumières)
- Route Tardif et route 132 (face cantine Huard), secteur Pabos Mills (2 lumières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.242 ROUTE LEBLANC/SECTEUR PABOS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

- CONSIDÉRANT que la route Leblanc située à Pabos mesure 2.3 km de longueur ;
- CONSIDÉRANT que de nombreuses familles avec des jeunes enfants sont installées le long de cette route;
- CONSIDÉRANT que ladite route est trop étroite pour que les cyclistes et les piétons puissent y circuler en toute sécurité;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun trottoir et que les accotements sont à toutes fins pratiques inexistantes;
- CONSIDÉRANT que la vitesse est un problème majeur dans ce secteur;
- CONSIDÉRANT qu'il est urgent de remédier à cette situation avant qu'un accident ne survienne;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu qu'une demande d'aide financière soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ou de tout autre ministère concerné afin de procéder aux travaux correctifs requis. Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.243 DOSSIER ALFRED-RENÉ BOUDREAU**

- CONSIDÉRANT les démarches légales entreprises contre monsieur Alfred-René Boudreau relativement à

des infractions à la réglementation municipale concernant les chiens.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Lambert et unanimement résolu que la Ville de Chandler mandate monsieur Philippe Berger, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, afin que ce dernier puisse représenter la ville auprès des instances concernées dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.244 PONT ROUGE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 8**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu d'approuver la recommandation de paiement no 8 pour les travaux réalisés par l'Entrepreneur Projexco Inc., pour un montant de 443 829.22 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de la reconstruction du Pont Rouge, le tout selon la recommandation de paiement de la firme Génivar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.245 HONORAIRES PROFESSIONNELS DESSAU INC. – RÉNOVATION SALLE DE SPECTACLE – APPROBATION DE FACTURE**

Il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'approuver les honoraires professionnels de Dessau Inc. pour le paiement de la facture au montant de 12 759.60 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de rénovation de la salle de spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.246 CUBEX LIMITED – ÉQUIPEMENT TRACTEUR ARTICULÉ - APPROBATION DE FACTURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver le paiement de la facture au montant de 7 037.15 \$, toutes taxes incluses, à Cubex Limited pour l'achat d'une tondeuse à gazon dans le cadre de l'acquisition des équipements roulants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.247 LOUISE VIGNEAULT – PARC LINÉAIRE - APPROBATION DE FACTURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver la facture numéro 47 au montant de 1 818.24 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de l'ajout au contrat initial du parc linéaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.248 HONORAIRES PROFESSIONNELS XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC. – SALLE DE SPECTACLE – APPROBATION DE FACTURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'approuver les honoraires professionnels de la firme XYZ Technologie Culturelle Inc. au montant de 1 367.10 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de service de consultation pour la rénovation de la salle de spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.249 HONORAIRES PROFESSIONNELS JULIEN, BÉLANGER, CARRIÈRE, ARCHITECTES – PROJET DE RÉNOVATION ARÉNA DE NEWPORT – APPROBATION DE FACTURE**

Il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'approuver les honoraires professionnels de la firme Julien, Bélanger, Carrière, architectes, au montant de 2 569.05 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de projet de rénovation des arénas de Chandler et Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.250 FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – PARC LINÉAIRE**

Il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'approuver l'offre de services professionnels de madame Louise Vigneault, designer, au montant de 8 987 \$, toutes taxes incluses, afin d'actualiser le plan de la phase 1 du parc linéaire. Il est également résolu que cette somme soit prélevée dans le cadre du fonds de diversification économique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**110815.251 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Denis Michaud propose la levée de l'assemblée à 21h11.

**VILLE DE CHANDLER**

---

**Louissette Langlois,  
Maire**

---

**Roch Giroux,  
Directeur général**